CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la ville, quelqu'soit.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration du abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE *par ligne* ou *mesure*, pour la première insertion de chaque langue, et *trois quarts* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *nouvelles* seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement la gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de recevoir un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le Nord et les côtes.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle. Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine WM. MARES.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Ces WALKER.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CURSAC.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes expérimentés et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour l'heure du départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et de la Mobile à 3 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 juin 26 et 28, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marchant et à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 5 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans, Les Mardis, Jeudis. *Du Bayou Sara.* Les Lundis, Mercredis, Samedis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à
22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à hasse pression, MERCHANT, capitaine Swisler, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine.
[21juin] JOHN KILSHAW, JR.

PAQUEBOT DU LAC.
Le paquebot à vapeur Alert, capt. Chs. Walker, partira du railroad Vendredi après midi à 3 heures pour le Bayou St. Louis, Passe Christian, Est et Ouest Pascagoula; revenant de Pascagoula Vendredi 15 courant à 5 heures a. m., et quittera le railroad de nouveau Samedi le 16 courant à 6 heures p. m., revenant de Pascagoula Lundi le 18 courant à 5 heures a. m.
9 juin TOURNE & BECKWITH, agents.

POUR LES BAIES St. LOUIS, BILOXI, EST ET OUEST PASCAGOULA, et toutes les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
30 juin MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

POUR NEW-YORK.—Le beau brick fin voilier MARINE, capt Smith, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à R GRONING & Co 9 juil

POUR BOSTON—Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre MARIA, capit. Smith, sera expédié pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord en
(2 juil) R. GRONING & Co.

Pour les Ports d'Eu

POUR BORDEAUX.—La barque française GENERAL FOY, doublée et chevillée en cuivre, ayant une partie de son chargement engagée, fera voile pour Bordeaux vers le 20 courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménagements pour 10 et 12 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, ou à SORBE & Co,
1 juil—16 Rue Royale, n.o. 118

ON demande à fretter pour Liverpool, un navire de première classe, capable de charger de 12 à 1400 balles de coton; s'adresser à SAMUEL THOMPSON & Co,
9 juil Rue de Camp, no. 63

Pour les ports du Nord

POUR Brazoria & Columbia, (Texas). La goélette paquebot FLORA, capitaine Appleman, ayant les 2-3 de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux ménagements, s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à
JAMES REED & Co,
9 juil Rue Royale, no. 35

POUR BRAZORIA, (Texas)—La goélette paquebot bien connue et fine marcheuse PENNSYLVANIE, capit Collins, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage s'adresser à bord ou à
25 juin W BRYAN, 36 Vieille Levée.

POUR Matagorda et Galveston—La goélette neuve URCHIN, doublé en cuivre, capitaine Bridges, sera expédié dans le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis à vis la rue Conti ou à
HARROD & QUARLES,
30 juin 24, rue de la Douane.

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine VENUS, capitaine Abreins, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à
16 juin J. PRATS & fils.

POUR LE LAC SABINE—La goélette fine voilière et doublée en cuivre VAN BUREN, capitaine Holland, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons ménagements, s'adresser à bord ou à
16 juin W BRYAN, 36 Vieille Levée

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le beau brick LIGONIA, capitaine Burnham, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
(16 juin) R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goélette espagnole BELLA YNES, ayant son chargement engagé partira immédiatement. Pour passage seulement s'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
21 juin rue Toulouse, no 37.

A VENDRE—La goélette fine voilière DE KALB, prête à faire voile. S'adresser à
M. S. CUCULLU, LAPEYRE & co
21 juin

A FRETER—Un navire de première classe et neuf pourra prendre 1200 balles; il est en bon ordre de recevoir ce fret et se transportera à aucune partie du port. S'adresser à
30 juin HARROD & QUARLES, 24 Douane.

A LOUER OU A FRETER—La goélette fine voilière et doublée en cuivre, ELIZABETH JANE, du port de 60 tonneaux est prête à prendre du fret. Pour les conditions s'adresser à
(17 juin) COIT & Co, 20 rue de la Douane.

A FRETER—La barque anglaise A. L. TRITON, capt. Greaves, du port de 565 tonneaux, et maintenant prête à recevoir du fret. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

A FRETER—Un navire fin voilier QUEEN ADELAIDE, capitaine Rolfe, du port de 270 tonneaux, qui est prêt à recevoir son chargement. S'adresser à
14 juin T. BARRETT & Co.

SIROP anti-gouteux du docteur Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de cet remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chroniques, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

200 PANIERS vin de Champagne supérieur avéllé et argent; 300 caisses Chambertin et Bourgogne, à vendre par J. LEBLANC & Co.
24 juin rue Royale, n. 102.

GRAISSE, &c—3000 barils d'huiles; 1500 barillets d'amidon, 100 barils whisky rectifié; 5 dito beurre; 2000 de farine, en débarquement et à vendre par ORAM & HIGNON,
22 juin 7, Nouvelle Levée.

A VENDRE—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à M. BILLAUDON.
9 mars 1m

RUBANS Comprimés pour le marché R. Mayhew, 1 rue Gravier, gilets et rubans adaptés, à vendre par lots à des termes avantageux.
J. LEBLANC & Co.,
24 juin no Royale, n. 102.

UNE personne française, anglaise et espagnole, désire trouver un emploi dans un pensionnat ou institution, ou tenir la place d'une maîtresse de maison, quelquefois un peu de comptoir dans un magasin de chaussures, ou toute autre place convenable. Deux lignes d'adresse à A. L. D. et envoyées au bureau de cette feuille, seront exactement répondues.
15 juil

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

Vente par le Register des Testaments.

MARDI, dix août 1836, à midi, en vertu d'un arrêt de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Charlotte Bonifay f. c. l. la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terreau ou Lot de Terre, situé au Bayou Saint Jean, faisant partie du No. 7 Trois, de forme irrégulière, ayant (mesure française) quarante pieds de face au dit bayou, sur trois-cent-vingt-quatre pieds d'un côté sur la ligne de profondeur qui ouvre et sépare de la propriété de David Olivier, ci-devant celle de Mr. Pontini et borné de l'autre côté par la propriété de Pierre Roux, et par l'autre portion du dit lot numéro Trois, vendue à Dlle. Mary O'Rourke, la ligne de séparation de ce côté forme en un angle droit de trente pieds à la profondeur de cent-vingt pieds, et alors a une profondeur de cent-quarante pieds jusqu'à la ligne du fond, laquelle dite ligne du fond mesure quatre-vingt-dix-huit pieds, attenant au lot numéro quatre-vingt-quatre, ainsi qu'il appert d'un plan annexé à l'acte de donation de la susdite propriété, passé devant Le Feraud, not. pub. le 24 mai 1833, par Charlotte Bonifay, f. c. l., en faveur d'Antoine Gentil; ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits et servitudes y attachés.

Conditions de la vente—Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spécial jusqu'à final paiement.

W. F. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant David L. McCoy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 8 juill

SUCCESSION de Blaise, alias Avril h. c. l.—Vente par le Register des Testamens—Lundi le huitième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, ouverture d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Pierre Blaise, alias Blaise Avril, h. c. l. décédé, le lot ci-après décrit, savoir:

UN LOT DE TERRE—ensemble les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Trémé, dans la rue d'Orléans, entre les rues St. Claude et Trémé, mesurant vingt-deux pieds onze pouces de face à la rue d'Orléans, sur une profondeur de cinquante, six pieds six pouces, mesure américaine, borné du côté de la Place du Cirque par un lot de terre appartenant à M. Bacas et de l'autre côté par la propriété appartenant à la succession dudit Blaise Avril.

Conditions de la vente:—Un cinquième comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur la propriété vendu, avec stipulation qu'après maturité, s'ils ne sont pas payés, ils porteront un intérêt de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'ils soient payés

W. F. C. DUPLESSIS,
7 juillet Régisseur des Testamens

N. B. L'acte de vente doit être passé pardevant H. Pedesclaux, not. pub. aux frais d'acquéreur.

SUCCESSION COLLSON—Vente par le Register des Testamens—Mardi, 9 août 1836, à midi, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Jean Baptiste *alias* Frederick Jean Baptiste Colsson, les esclaves, savoir:

Felicie, *alias* Philis, négresse âgée d'environ 45 ans. Polley, négresse âgée d'environ 17 ans, domestique de maison.

Conditions de la vente: La première à 12 et 18 mois de crédit; la seconde à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du tuteur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. On ne garantira que les titres des esclaves, le tuteur ne connaissant pas leurs bonnes et mauvaises qualités. Aucun esclave ne sera livré avant que les acquéreurs aient satisfait aux conditions de la vente.

W F C DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima notaire public, aux frais des acquéreurs.
7 juillet

SUCCESSION DE PENDERGAST—Vente par le régistre des testamens—Samedi 23me jour de juillet, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Mary Prendergast les esclaves, savoir:

1o Isaac, nègre âgé d'environ 53 ans.
2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, maladive et ses deux enfans Maria, âgée d'environ huit ans, et Isaac, âgé d'environ six ans

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W Y Lewis, not. pub, aux frais des acquéreurs. 21j

SUCCESSION Delpech alias Lavergne.—Vente par le Register des Testamens.—Vendredi, le dix-neuvième jour d'Août 1836, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Antoine Delpech alias Lavergne, les esclaves, savoir:

LUNDY, négresse, âgée d'environ quarante ans, ivrognesse et marronneuse.

PHEBE, négresse, âgée d'environ trente-six ans, un peu cuisinière.

Conditions.—Moitié comptant, et la balance à six mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS.
Register des Testaments.

N. B. Les actes pardevant Carlile Pollock, aux frais des acquéreurs. 16 juil

Avis de Banques et de Comp.

Compagnie d'Assurance de l'Océan,
Nlle. Orléans, 2 Juillet 1836.

Le président et directeurs ont aujourd'hui déclaré un dividende de trois piastres par action, pour les dernières six mois, payable le on après le 5 du courant
4 juil WM TUFTS, Secrétaire

Banque du Commerce de la Nlle. Orléans,
Nlle. Orléans, 30 juin 1836

Le président et directeurs de cette institution ont déclaré ce jour un dividende de quatre pour cent sur le fond capital, pour les six mois passés, payable aux actionnaires actuels, à partir de lundi le 11 juillet. Sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à New York sera payable à partir de lundi le 8 août prochain, et sur les fonds qui se trouvent sur les livres d'agence à Londres à la maison de Banque de MM. Reid, Irving & Co. sera payable à partir de lundi le 7 novembre prochain; le dividende payable à Londres sera majorée de la déduction du taux courant d'échange de se jour sur cette ville à raison 8¾ pour cent de prime. E. DUPLESSIS,
4 juillet caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrett, E. Sainett, S. W. Oakey, James Curtell, John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—37

BANQUE DE CARROLLTON.

UNE assemblée de la direction, tenue le 19 avril dernier, une résolution fut adoptée pour demander le paiement de 5 piastres par chaque action le 15 mai courant et un autre paiement de 5 piastres est exigé pour chacune des époques ci après: 15 juin, 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre prochain. Avis est donc donné par les présentes que lesdits paiemens devront être faits, aux époques ci-dessus désignées, conformément à ladite résolution et à la seconde section de l'acte original d'incorporation de la compagnie du railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton.
5 mai JOHN NICHOLSON, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, 15 Avril 1836.

TRAITES sur l'Est, à 60 jours de vue, achetées à cette banque à 2 pour cent d'escompte.
16 avril. J. B. PERRAULT, Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—37

Compagnie du Rail Road et de la Banque d'Atchafalaya—Nlle. Orléans, 15 juin 1836.

LES actionnaires de cette institution qui n'ont pas encore complété leurs paiemens sur leurs actions sont notifiés qu'à moins de leur faire immédiatement à la banque, leur capital payé sera forfait au profit de la compagnie. Par ordre de la Direction.
15 juin R. G. DIXON, caissier.

Maison de plaisance à louer à la Passe Chrétien—Cette maison toute neuve, l'une des plus agréables de cet endroit par sa position et les chênes qui l'embrassent, se compose de deux grandes chambres, deux cabinets, galerie de devant et derrière, cuisine, etc.; le tout très propre et bien fini. On peut en prendre possession immédiatement, s'adresser à A. DELPIT,
11 juil—8 no. 119 rue de Chartres.

A LOUER [jusqu'au 1er. novembre]
Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magasins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée en partie très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances; cuisines, etc., située dans la rue Begatelle.—S'adresser à
19 mars37 A. RABCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, goût une très vaste cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement convient très parfaitement à un médecin. S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 108 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au 56 12, rue de la Douane. 12 juin—37

60 boucauts Sucre du pays, à vendre par VILLATE & TOLEDANO.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION DE DUBOURG—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Jeudi, dix-huitième jour d'Août, 1836, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse Orléans, en date du vingt-huit juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à la Bourse de l'Arcade, dans la rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, à la folle enchère de William Nicholas Hull, la propriété ci-après décrite, dépendant de la succession de feu Paul Lacour Dubourg, savoir:

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Saulet, dans la seconde municipalité, désigné sous le numéro CINQ sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 23 décembre 1834, et déposé en l'étude de H. Pédesclaux, esq. not. pub. Le dit lot de terre attenant au lot No. QUATRE, et mesurant trente deux pieds de face à la rue des Pacaniers, sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné dans le fond par le lot No. Treize.

Conditions de la vente: un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Tests.

N. B.—L'acte de vente sera passé par devant H. Pédesclaux, not. pub., aux frais des acquéreurs
16 juil.

SUCCESSION Langmuir.—Vente par le register des testamens—Mardi, le seizième jour d'août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St Louis, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du onze juillet, mil huit cent trente six, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Robert Langmuir, la propriété foncière ci-après décrite:

Un certain lot de terre désigné sous le numéro douze, situé au faubourg Saulet, dans l'ilet numéro neuf, mesurant trente pieds plus ou moins de face à la rue St Thomas, sur une profondeur de cent vingt pieds, mesure anglaise; la ligne qui sépare de lot de terre du lot no treize, appartenant à feu Robert McDowell, est la séparation et le mur central d'une double maison en briques à étage; bâtie par ledit McDowell et ledit défunt, et ledit Robert McDowell a consenti à ce que cette ligne fut établie par acte de vente devant William Christy, notaire public, en date du vingt sept mars, mil huit cent trente deux; sur lequel dit lot de terre est construite une maison en briques à étage, cuisine et dépendances.

Conditions de la vente: Huit cent cinquante piastres payables comptant et la balance à un crédit de six, douze et dix huit mois, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale.

15 juil W.F.C DUPLESSIS, rég. des test.

SUCCESSION de Nancivette, f. c. l.—Vente par le Régister des testamens.—Samedi, treizième jour d'Août, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feue Louise Nancivette, femme de couleur libre, pour effectuer un partage parmi ses héritiers et Francois Lacroix et Etienne Cordevielle, la propriété foncière et esclave ci-après décrites, savoir:

1° JULIENNE, une esclave griffone âgée d'environ trente ans, ayant été marron

2° Un demi terrain, situé au faubourg Marigny, rue Casacalvo, entre les rues d'Espagne et des Poetes, faisant partie du terrain No. cent-vingt, sur le plan général du dit faubourg, et ayant trente pieds de face à la rue Casacalvo sur cent-vingt pieds de profondeur mesure française, borné d'un côté par le terrain No. cent-soix-neuf appartenant actuellement ou ci-devant à Bernard Casillon, et de l'autre côté par la reste du dit terrain No. 120 cent-vingt appartenant actuellement ou ci-devant à Marcel Dupart; ensemble les bâtisses y construites consistant en une maison basse en bois, composée de deux chambres, galérie et cabinets, et un cuisine en bois de chalan.

Conditions de la vente:—l'Esclave à un crédit de six et douze mois, et la propriété foncière à un crédit de un et deux ans, le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Théodore Seghers, Notaire public, au frais des acquereurs. 11 juillet

SUCCESSION Striker.—Vente par le register des testamens.—Lundi, le quinzième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orleans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Richard A. Striker, l'esclave nommé Jackson alias William Jackson, nègre âgé d'environ cinquante cinq ans. Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant H. B Cenas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 juil

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Segura a présenté une pétition à la cour des preuves dans et pour la paroisse de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Richard D Montegut, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfans mineurs de feu Thomas Parr Willard ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit tuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

13 juil W F C DUPLESSIS, rég. des test.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Willard.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur des enfans mineurs de feu Thomas Parr Willard ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte et ledit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

S. BLOSSMAN,
11juil député rég des test

VENTE PAR LE SHERIFF.

COUR DE DISTRICT—Tulane & Coleman contre J. B. Spann & Co.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Cour de District du 1er. district judiciaire, l'on vendra au magasin du Shérif, vis-à-vis le Théâtre Français, le jeudi 28 juillet courant, à midi, une balle contenant des hâches, une balle de colette, une balle coton écru, une quantité de cuivre à rasoirs, cordes et autres articles de quincaillerie.

Saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant.
16 juillet—4 FRED. BUISSON, shérif

COUR DE DISTRICT—George W. Pritchard & Co. *contre* A. F. McLean & McLean & Rowe—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire, il sera vendu au magasin du Shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le jeudi 28 juillet courant, à midi.

Une boîte contenant des médicaments et des instruments de chirurgie, une quantité de cigares en caisses, demi-caisses et quarts de caisses, 2 malles de souliers, une balle coton écru, une quantité de marchandises, telles que: eau-de-vie en barils, vin de Porto, muscat, vin rouge, sirops, tabac à cinque n'en boîtes et en barils, chandelles &c. 35 paniers chat napée—le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. FRED. BUISSON, shérif
16 juillet—4

THOMAS FELLOWS, COURTIER DE CHANGE,

RUE DU CAMP, No. 2.

Achete et vend des lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions très raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.

RUE DE CAMP, No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours, monnaies en or et en argent, y sont achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 2 sept

FROEC, WHISKEY.—250 barils porc mess, inspecté; 450 boucauts de fumé, 1ère qualité; 200 barils whiskey; 100 barillets saindoux en magasin, à vendre par (6 juin) M. MAHER, 10 Poydras.

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION de Hébrard—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, quatrième jour d'août 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu dame Marie Melanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre la dite défunte et son mari Antoine Hébrard, les esclaves et propriétés foncières, savoir:

1°. Paul, nègre âgé d'environ dix huit ans, domestique de maison;

2°. Pauline, négresse âgée d'environ dix-huit ans, domestique de maison, maladive.

3°. Eléonore, négresse âgée d'environ trente-huit ans, cuisinière et blanchisseuse.

4°. Peggy, négresse âgée d'environ dix ans, domestique de maison.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Propriétés foncières:

1°. Une portion de terrain située au faubourg La Course, faisant partie du terrain désigné par le numéro un, de l'ilet numéro cinquante six, ayant mesure française, vingt huit pieds à la rue des Magasins, sur cent vingt pieds de profondeur, borné d'un côté par M. Joseph Garcia, et de l'autre par Pierre Liotaud.

Conditions: comptant.

2°. Un lot de terre situé en cette ville, au faubourg Ste. Marie, rue de la Commune, entre les rues Philippe et de Cirque, mesurant trente quatre pieds de face à la rue de la Commune, sur cent cinquante pieds de profondeur, borné d'un côté par l'autre portion dudit terrain, et de l'autre par la propriété de M. Trépagnier, avec tous les édifices y construits.

Conditions: Six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

3°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie; ayant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, mesurant trente pieds de face à chacune des dites rues Gravier et Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de l'une à l'autre de ces deux dernières rues, avec les bâtisses y construites.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de deux billets de la somme de deux mille piastres chaque, payables le cinq août mil huit cent trente sept, de payer la somme de quatre mille piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

4°. Un emplacement situé au faubourg Ste. Marie, ayant face aux rues de la Commune et Gravier, et mesurant trente pieds plus ou moins de face à chacune des dites rues de la Commune et Gravier, sur deux cent quarante deux pieds de profondeur de l'une à l'autre rue, mesure française, avec les batisses y construites, borné du côté de la rue Carondelet par Marie Jeanne Chalembert, et du côté de la rue Baronne par la propriété qui vient d'être décrite.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement, 1° de la somme de deux mille cent cinquante piastres, montant de dix huit billets, la moitié desquels billets échera le dix huit février mil huit cent trente sept, et l'autre moitié le dix huit du mois d'août de la même année; 2° celle de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

5°. Deux lots de terre, lesquels seront vendus en un seul lot, située au faubourg des Religieuses, dans la paroisse Jefferson, designés par les numéros trente quatre et trente cinq au plan dressé par Deponilly, arpenteur, et déposé en l'étude de H B Cenas, notaire public, le 5 mai 1835, laditte lots de terre ayant chacun vingt cinq pieds de face au chemin Félicité, "Felicity road" et vingt quatre pieds huit pouces sur la ligne du fonds qui les sépare du numéro vingt trois

Ledit lot numéro trente quatre ayant en profondeur cent quarante huit pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente trois, et cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du lot numéro trente-cinq.

Ledit lot numéro trente cinq ayant en profondeur cent quarante sept pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente quatre, et cent quarante six pieds sur la ligne qui le sépare du numéro trente six—le tout mesure américaine.

Conditions: L'acquéreur devant se charger de payer six cent treize piastres trente trois cents et un tiers montant de deux billets, l'un payable le onze mars mil huit cent trente sept et l'autre le onze mars mil huit cent trente huit, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W F C DUPLESSIS,
Register des Testaments.

N B. Les actes de vente seront passés pardevant Hughes Pédesclaux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 30juin—30

AVIS

ATTENDU que Hillery Kemp, ci-devant sheriff de la paroisse de Ste Hélène et ex-officio collecteur de taxes pour ladite paroisse, s'est adressé à moi pour obtenir l'annullation des trois cautionnemens suivans, savoir:

1o. Un cautionnement de six mille cent dix-huit piastres et soixante-seize cents, souscrit par lui, le dix-neuvième jour de mai 1832, conjointement avec Parry Children, John Killion et John George, ses cautions.

2o. Un cautionnement de trois mille neuf cent trente trois piastres et cinq cents, souscrit par lui, le 12 décembre 1833, conjointement avec Abner Womack et John Halloway, ses cautions.

3o. Un cautionnement de deux mille cent soixante dix sept piastres et quatre-vingt-un cents, souscrit par lui, le vingt février 1835, conjointement avec John Halloway et Daniel Addison, ses cautions.

Avis est donné à tous ceux que cela concerner, d'avoir à dé luire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatres vingt dix jours qui suivront la date de la présente publication des présentes, les raisons pour lesquelles lesdits cautionnemens ne seraient pas point annullés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce onze jour de l'année de Notre Seigneur mil huit cent trente six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique soixante onze.

E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,
MARTIN BLACHE,
22 juin—30 Secrétaire d'Etat

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour des preuves—Succession d'André Burthe, décédé. En vertu d'un décret de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique à l'encan devant la porte du Jefferson, le jour de juillet prochain à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir:

Une habitation située dans la paroisse sur la rive droite du Bayou Mission à environ trois milles au dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et désignée comme le premier lot, suivant plan fait par B. Buisson, voyer, portant la date du 24 janvier 1835, et annexé pour recourir à un inventaire de la propriété qui appartenait en commun à la veuve et aux heritiers d'André Burthe, décédé, et aux commissaires des créanciers d'André Foucher tel fait le 13e. jour de février 1835, ainsi qu'il appert des procédures dans la cour des preuves de cette paroisse.